



## Simulateur : Vérifier si votre ville relève du dispositif "Denormandie"

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Ce simulateur vous permet de déterminer si le logement est situé en zone labellisée Action Cœur de ville.

Il vous indique si votre investissement locatif dans l'ancien avec travaux peut bénéficier de la loi *Denormandie*.

Accéder au  
simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Zone-Denormandie>)

Vérfié le 10 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Loi Denormandie : réduction d'impôt pour investissement locatif dans l'ancien (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35011>)